



info

Schaerbeek



<Bulletin bi-mensuel d'information communale • 16/03/2008 - N° 67
Tweewekelijk gemeentelijk informatieblad • 16/03/2008 - N° 67
Produit et distribué par - Opmaak en verdeling



On avance avec le Plan Communal de Mobilité

Une analyse chiffrée de la situation existante (relevé des points critiques, itinéraires dangereux, congestions, vitesse, nombre de passages...) et une large consultation de la population sur base de propositions concrètes ont d'abord été réalisées. Le collège des Bourgmestre et Echevins a ensuite arrêté les principales mesures de son Plan communal de Mobilité. Enfin, le conseil communal en a débattu et l'a voté ce 5 mars. **Objectif: améliorer la mobilité de TOUS sur le territoire de la commune, la sécuriser, encourager le transfert modal des transports, améliorer le cadre de vie des Schaerbeekois.**

Les principales mesures tendent ainsi à: décourager le trafic de transit des navetteurs dans les quartiers (sortie E40, pont Van Praet, Chaumontel, Deschanel, sens uniques...), développer le volet transport en commun (développement des lignes, sites propres...), sécuriser les déplacements à vélo et à pied (pistes cyclables, plan trottoirs...), réduire la vitesse et multiplier les zones 30, développer les stations de voitures partagées, réaménager le boulevard Lambertmont...

Voilà des mesures fortes en faveur des Schaerbeekois. Des mesures courageuses car parfois contraignantes. Et malheureusement, elles ne peuvent pas s'harmoniser dans un Plan de Mobilité régional, qui rappelons-le, est toujours inexistant !

Er komt schot in het Gemeentelijk Mobiliteitsplan

Eerst werd er een cijferanalyse van de huidige situatie (overzicht van de kritieke punten, gevaarlijke routes, opstoppingen, snelheid, aantal doorgangen ...) en een uitgebreide bevolkingsraadpleging op basis van concrete voorstellen uitgevoerd. Vervolgens heeft het College van Burgemeester en Schepenen de belangrijkste maatregelen voor het Gemeentelijk Mobiliteitsplan vastgelegd. Tenslotte werd het plan besproken en gestemd in de gemeenteraad van 5 maart. Doel: de mobiliteit van IEDEREEN op het grondgebied van de gemeente verbeteren, deze veilig stellen, het gebruik van en het overstappen tussen diverse transportmiddelen aanmoedigen, de leefomgeving van de Schaarbekaars aangenamer maken.

De belangrijkste maatregelen beogen dan ook: in de wijken het doorgangsverkeer van pendelaars ontmoedigen (afrit E40, Van Praetbrug, Chaumontel, Deschanel, éénrichtingsstraten...), het luik openbaar vervoer uitbreiden (lijnen en eigen rijvakken creëren...), de verplaatsingen te voet en per fiets veiliger maken (fietspaden, voetpadenplan...), de snelheid beperken en meer zone 30's invoeren, parkings inrichten voor het autodelen, de Lambertmontlaan heraanleggen...

Dat zijn stevige maatregelen in het voordeel van de Schaarbeekaars. Moedige maatregelen ook want soms moeten ze met dwang worden opgelegd. Jammer genoeg kunnen deze maatregelen niet ingepast worden in een Regionaal Mobiliteitsplan want, voor wie het nog niet zou weten, dat bestaat nog steeds niet!

Bernard CLERFAYT,
Votre Bourgmestre/ Uw Burgemeester

NON AUX CAGES À POULES !

Vous voulez diviser, agrandir ou transformer votre logement schaerbeekois ? Attention, le collège et l'échevinat de l'urbanisme viennent d'adopter une nouvelle ligne de conduite pour apprécier les demandes de permis.

>> Suite pages 6-7

NEE AAN DE VERLOEDERING!

Uwilt uw Schaerbeekse woning opdelen, vergroten of veranderen ? Opgelet! Het College en het schepenenamt Stedenbouw hebben een nieuwe gedragslijn aangenomen om de vergunningsaanvragen te evalueren.

>> Vervolg p. 6-7



Réglementation uniformisée pour les Phone-Shops et Night-Shops

Evere, Schaerbeek et Saint-Josse se sont mis d'accord. Désormais, les trois communes de la zone de police Bruno auront la même réglementation sur les Phone-Shops et Night-Shops pour éviter les nuisances nocturnes et la prolifération anarchique de ce type de commerces.

>> Suite page 9

Eenvormige regelgeving voor Phone- en Nightshops

Evere, Schaarbeek en Sint-Joost ten Noode zijn overeengekomen. Voortaan hantieren de drie gemeentes uit de politiezone Brussel Noord éénzelfde regelgeving voor Phone- en Nightshops om nachtlawaai te vermijden en de wildgroei van dit soort handelszaken tegen te gaan.

>> Vervolg p. 9



AGENDA LOCAL 21 à Schaerbeek

Un appel à projet a été lancé, à l'initiative du gouvernement bruxellois, aux communes et aux CPAS dans le but de concrétiser la volonté d'encourager le développement durable au niveau local et ainsi de rendre le concept plus accessible à la population. L'objectif de cette action est qu'à l'avenir, toutes les communes bruxelloises aient un projet d'Agenda 21.

Des projets de développement durable récompensés

Evelyne Huytebroeck, Ministre de l'environnement de la Région Bruxelles-Capitale, a accueilli ce mercredi 28 février aux Halles St Géry les lauréats de l'appel à projet 2008 «Agenda Iris 21». Les deux projets lancés par Schaerbeek ont été retenus par le jury. Christine Smeysters échevine du développement durable, accompagnée par Cécile Jodogne, échevine de l'urbanisme et de l'environnement, y ont représenté la commune. Elles ont ensemble signé les engagements de Schaerbeek dans le processus de l'Agenda 21 local.

Premier projet retenu un Agenda 21 schaarbeekois

Dans son accord de majorité, le Collège a marqué sa volonté d'orienter sa politique dans une perspective de développement durable et de se doter d'un cadre stratégique global.

L'Agenda 21 local vise à consolider et à amplifier des initiatives prises depuis plus de 10 ans en matière de développement durable.

La participation et la transversalité sont deux notions fondamentales dans les projets de développement durable. La Commune s'appuie sur son expérience de participation citoyenne: contrats de quartier (depuis 1996) et PCM (site Internet spécifique, workshops, etc.), correspondants de quartier et Commission Consultative de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire créée depuis plus de 10 ans. L'ensemble de ces acteurs pourra être mobilisé lors de la mise en œuvre des différentes étapes de l'Agenda 21.

Depuis 2003, la Commune dispose d'un département de Développement Stratégique et Durable, spécialisé dans la gestion transversale des grands projets communaux. Coordination des acteurs publics de la commune CPAS, Police, ASBL para-communales, etc., en accordant une place prépondérante à l'Admi-

nistration communale tout en maintenant au Collège son rôle décisionnel. Une extension aux associations et fédérations d'entreprises sera envisagée selon les orientations prises par le projet.

Deuxième projet «Garages à vélos» des vélos en sécurité et au sec !

En termes de mobilité, de nombreux Schaerbeekois sont prêts à modifier leurs habitudes mais ne le font pas en raison du manque d'espaces de stationnement sécurisés pour leurs vélos. Le projet d'installation de «garages à vélos» s'inscrit dans une démarche de développement durable en poursuivant un double objectif: promouvoir une autre mobilité dans la commune (objectif environnemental) et participer à l'insertion professionnelle (objectif social) en donnant à des travailleurs peu qualifiés l'occasion d'acquérir une formation

par une expérience concrète de travail sur chantiers.

Vers une mobilité durable pour tous

L'objectif du projet est de mettre à la disposition des habitants de la commune des parkings vélos protégés (des intempéries) et sécurisés (du vol), soit dans l'espace public, soit dans des espaces privés accessibles au public. En un premier temps, le but sera d'installer une dizaine de garages à vélos pour la fin 2008. Il s'agit d'un projet pilote qui, après évaluation, sera pérennisé par la poursuite d'installation des garages sur d'autres sites, partout dans la commune. La participation des usagers (cyclistes ou futurs cyclistes) est prévue via un large appel aux candidats locataires des garages à vélos. Ils pourront également faire des suggestions d'emplacements.

Christine Smeysters échevine du développement durable et Evelyne Huytebroeck, Ministre de l'environnement de la Région Bruxelles-Capitale devant la charte d'Allborg



LOKALE AGENDA 21 te Schaarbeek

De Brusselse regering lanceerde een projectoproep aan de gemeenten en OCMW's om vaste vorm te geven aan de wens om duurzame ontwikkeling op lokaal niveau te stimuleren en zo het concept toegankelijker te maken voor de bevolking. Het is de bedoeling dat alle Brusselse gemeentes in de toekomst over een project Agenda 21 beschikken.

Projecten tot duurzame ontwikkeling beloond

Evelyne Huytebroeck, Minister van Leefmilieu van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heeft de laureaten van de projectoproep 2008 «Agenda Iris 21» ontvangen op woensdag 28 februari in de Sint-Gorikshallen. De twee projecten die Schaarbeek indiende, werden weerhouden door de jury. Christine Smeysters, schepen van duurzame ontwikkeling, vergezeld door Cécile Jodogne, schepen van leefmilieu, vertegenwoordigden er de gemeente. Ze hebben samen de Schaarbeekse verbintenissen in het ontwikkelingsproces van de lokale Agenda 21 ondertekend.

Eerste project: een Schaarbeekse Agenda 21

In het meerderheidsakkoord geeft het College aan dat ze het beleid wensen te richten op duurzame ontwikkeling en dat ze een globaal strategisch kader wensen te voorzien. De lokale Agenda 21 beoogt de sinds meer dan 10 jaar genomen initiatieven rond duurzame ontwikkeling te bevestigen en te verstevigen.

Participatie en transversaliteit zijn twee fundamentele begrippen in de projecten tot duurzame ontwikkeling. De Gemeente kan hiervoor bouwen op haar ervaring met burgerparticipatie: wijkcontracten (sinds 1996) en PCM (specifieke website, workshops, enz.), wijkcorrespondenten en de Raadgevende Commissie voor Leefmilieu en Ruimtelijke Ordening die al meer dan 10 jaar bestaat. Op al deze actoren zal er een beroep gedaan kunnen worden tijdens de uitwerking van de verschillende stappen van de Agenda 21.

Sinds 2003 beschikt de Gemeente over een departement Duurzame en Strategische Ontwikkeling, gespecialiseerd in het transversale beheer van grote gemeentelijke projecten. Dit departement coördineert de publieke actoren in de gemeente: OCMW, Politie, paracommunale vzw's, enz. De gemeenteadministratie wordt een overheersende plaats toegekend zonder te raken aan de beslissende rol van het College. Een uitbreiding naar de verenigingen en ondernemingsorganisaties zal overwogen worden volgens de richting die het project inslaat.

>> Vervolg p. 3

La commune rend hommage à l'un de ses illustres citoyens

C'est dans la salle des Mariages dans laquelle il n'avait jamais mis les pieds en quarante ans, que Jacques Franck, un peu ému de toute cette agitation autour de lui, a été fait citoyen d'honneur de Schaerbeek.

Rédacteur en chef de la Libre Belgique de 1972 à 1992, il a marqué le quotidien national de son empreinte et de sa modernité. Il y resta rédacteur durant plus de cinquante ans et parsème aujourd'hui encore les colonnes du journal de ses critiques littéraires averties.

La commune se devait de rendre hommage à ce Schaerbeekois incontournable qui, en plus d'être une figure marquante du quotidien national, est un grand amateur d'arts. Critique littéraire émérite, il fut aussi parmi les premiers admirateurs de Maurice Béjart et Frédéric Flamand. Il a tout lu, tout commenté



et a même écrit plusieurs livres dont des chroniques sur le temps qui passe nommées «Temps forts» ou un essai sur les villes et contrées hantées par les écrivains qui les ont

rendues célèbres dans son livre «Des lieux, des écrivains».

C'est avec émotion que Schaerbeek salue cet homme qui, à plus de 70 ans, continue à s'enthousiasmer pour toutes les formes de créativité et le fait savoir tout au long de son parcours. ■

LOKALE AGENDA 21 *(Vervolg)*

**Tweede project «Fietsenstallingen»
fietsen veilig en droog !**

Als het gaat om mobiliteit dan zijn talrijke Schaarbekenaars bereid hun gewoontes te veranderen maar ze doen het niet bij gebrek aan beveiligde parkeerplaatsen voor hun fiets. Het project om «fietsenstallingen» te plaatsen past in het plan tot duurzame ontwikkeling en heeft een dubbel doel: een andere mobiliteit in de gemeente aanmoedigen (milieubewust doel) en bijdragen tot de beroepsinschakeling (sociaal doel) van laaggeschoolde werknemers door hen de kans te geven een opleiding te verwerven via concrete werkervaring op de werven.

Naar een duurzame mobiliteit voor allen

Het doel van het project is de inwoners van de gemeente fietsenstallingen ter beschikking te stellen die bescherming bieden tegen slechte weersomstandigheden en tegen diefstal, en dit op de openbare ruimte of op privéterreinen toegankelijk voor het publiek. In een eerste fase wordt er gepland een tiental fietsenstallingen te plaatsen voor het einde van 2008. Het gaat om een pilootproject dat, na beoordeling, verdergezet zal worden door het installeren van fietsenstallingen op andere plaatsen, overal in de gemeente. De inspraak van de gebruikers (fietsers of toekomstige fietsers) is voorzien via een brede oproep tot huurkandidaten voor de fietsenstallingen. Ze zullen ook suggesties kunnen doen over de lokaties voor de fietsenstallingen.

LE 21^{EME} TOURNOI DE PÂQUES DE LA RUSAS

La fête des jeunes footballeurs !

Le week-end Pascal sera rythmé, entre autre, par la 21^{ème} édition de la Sodexho Cup, tournoi de football pour jeunes organisé par la RUSAS (Royale Union Sportive Albert Schaerbeek). L'événement est devenu un monument dans tout le football belge.

A l'initiative de Sait Köse, échevin des Sports de Schaerbeek, de la société Sodexho et de Carrefour ce tournoi accueille d'année en année des équipes de plus en plus prestigieuses.

Cette année encore, l'affiche sera exceptionnelle: les jeunes de l'AS Monaco, du FC Nantes, du Bayer 04 Leverkusen, de Feyenoord, du RKC Waalwijk, d'Anderlecht, du Standard, de l'Excelsior Mouscron, de Genk et du Brussels se sont inscrits depuis



Les nouveaux vestiaires du stade Chazal

plusieurs mois pour décrocher l'un des précieux trophées.

De plus, les vestiaires du stade Chazal sont maintenant totalement rénovés et agrandis. Finis les containers vestiaires inconfortables et mal placés. Place à un site harmonieux, champêtre et à l'architecture originale.

L'an prochain, une tribune sera placée pour faire de ce qui était encore une surface boueuse il y a quelques années un terrain répondant totalement aux normes du football moderne pour le plus grand plaisir de tous, joueurs, spectateurs et arbitres...

Les félicitations s'adressent aussi à messieurs Thierry Forton et Georges Hasaert pour leur courage et leur persévérance. C'est surtout à eux qu'incombe la réussite de cet événement qui aura lieu les 22, 23 et 24 mars prochains et concerne les catégories de diablotins et de préminimes.



Où ? Au stade Chazal,
avenue Ernest Cambier à 1030 Bruxelles

RENSEIGNEMENTS:

Monsieur Thierry Forton: 0477/30.42.69.



Beau débat démocratique pour améliorer la mobilité de TOUS

Après une large consultation de la population, le conseil communal a délibéré ce 5 mars sur le plan communal de mobilité.

Objectif final: améliorer la mobilité de TOUS sur le territoire de la commune, la sécuriser, encourager le transfert modal des transports, améliorer le cadre de vie des Schaerbeekoïses.

L'Echevine et le Bourgmestre, Bernard Clerfayt, ont souligné les principaux enjeux et notamment la nécessité de gérer le problème du trafic de transit des navetteurs dans les quartiers. Les Conseillers ont débattu.

Au MR, **Sadik Koksai**, chef de groupe, s'est réjoui du plan trottoirs (2 millions d'€/an) et de l'engagement ferme en vue du développement d'une ligne de métro Nord-Sud pour mieux desservir Schaerbeek. Messieurs **de Beaufort**, **Echouel** et **Regihif** sont intervenus, notamment en faveur des quartiers (Dailly, Diamant, Galait, Helmet, Lambermont, Liedts, Plasky, Rogier, Stephenson...). Il a été question des nouvelles mises en sens uniques, de la création des gares RER (Cage aux Ours, Rogier et le site Josaphat), du développement des lignes de transports en commun et des sites propres.

Des interpellations ont été faites sur le carrefour Meiser à réaménager (les transports en commun en sous-sol... et pourquoi pas les voitures ?) et sur l'élargissement du plan stationnement. Force est de constater qu'une partie (faible) de l'opposition s'est réfugiée dans un négativisme de mauvais aloi.

Le plan communal de mobilité a néanmoins été très largement approuvé (31 voix contre 8 et une abstention). Les clivages traditionnels entre majorité et opposition ont même été dépassés puisque le CDH a voté dans le sens de la majorité (MR Ecolo).

Saluons enfin la qualité du travail fourni par les fonctionnaires communaux, les riverains et associations de riverains, les différents groupes politiques... Merci à tous.



PCM, fin de la Phase 2

A l'issue de la phase 1 du PCM, le Collège s'était fixé des objectifs ambitieux pour Schaerbeek: garantir un développement durable à Schaerbeek, améliorer la qualité de vie des habitants et la convivialité des espaces publics, maîtriser le trafic de transit et garantir l'accessibilité locale, améliorer la sécurité routière, augmenter la vitesse commerciale des transports en commun, améliorer et sécuriser les cheminements piétons et cyclistes et PMR,...

Après un important travail de conception, après une enquête publique qui a mobilisé plus de 2000 Schaer-

beekoïses, après l'analyse des nombreux avis émis, le Collège a approuvé la phase 2 du Plan Communal de Mobilité qui contient le plan d'actions visant à atteindre les objectifs fixés.

Le Plan a ensuite été approuvé par le Conseil communal du 5 mars. Le document final peut être consulté sur le site www.schaerbeekmobilité.be ou à la maison communale sur rendez-vous auprès du conseiller en mobilité (02/244.72.22).



Gemeentelijk Mobiliteitsplan, einde van de 2^{de} fase

Tijdens de eerste fase van het GMP had het College ambitieuze doelstellingen geformuleerd: een verhoging van de levenskwaliteit van de Schaarbekenaars, minder transitverkeer, meer verkeersveiligheid, een verhoging van de reissnelheid van het openbaar vervoer en meer aandacht voor de zachte weggebruikers...

Tijdens het openbaar onderzoek gaven meer dan 2000 Schaarbekenaars hun mening. Na analyse

hiervan, heeft het College uiteindelijk fase 2 van het GMP goedgekeurd: een concreet actieplan dat de doelstellingen in de praktijk moet omzetten. Het actieplan werd goedgekeurd op de gemeenteraad van 5 maart.

U kan het document raadplegen op de website (www.schaerbeekmobilité.be) of bij de mobiliteitsambtenaar (02/244.72.22)



Une meilleure mobilité... sans attendre!



Le projet de construction d'une nouvelle ligne de métro «Nord-Sud» a refait surface ces derniers jours, reliant l'hôpital militaire de Neder-over-Heembeek à Uccle en passant par Schaerbeek Formation, la place Colignon, un ou deux autres arrêts à Schaerbeek et le centre de Bruxelles.

Certes, des débats devront avoir lieu à propos des investissements lourds à réaliser pour améliorer les transports publics à Schaerbeek et il est important que notre commune soit au centre des réflexions en la matière.

Mais l'éventualité de projets ambitieux ne peut être un prétexte pour ne rien faire en attendant leur réalisation. Ainsi, les autorités communales doivent sans attendre exiger de la STIB une amélioration tangible du confort des usagers. Qu'il s'agisse de l'augmentation des fréquences de passage (notamment celles des trams 55 et 92), de l'installation d'abribus de qualité et suffisamment grands ou encore de la lutte contre les véhicules en double file, le stationnement aux arrêts et les livraisons intempestives en heures de pointe, les mesures concrètes pour y parvenir sont nombreuses.

Le cdH rappelle aussi le potentiel que représente le RER pour assurer une meilleure mobilité à Schaerbeek sur

les plans quantitatif et qualitatif. Là encore, les autorités communales doivent faire preuve de volontarisme pour obtenir les arrêts envisagés sur le territoire schaerbeekoïse: Verboeckhoven, Josaphat, Rogier, Meiser, et bien entendu la gare de Schaerbeek-Voyageurs pour laquelle Schaerbeek doit obtenir tout de suite une plus grande desserte. Le cdH s'étonne qu'il ne s'agisse pas là d'une priorité du plan communal de mobilité actuellement en discussion!

Contact: Denis Grimberghs
0486 183 689
denis.grimberghs@scarlet.be



centre démocrate humaniste

Pour un Plan communal de mobilité au service des Schaerbeekoïses

Enfin ! Enfin, le Conseil communal a été saisi du Plan communal de mobilité (PCM) !

Le PS a toujours considéré comme indispensable de doter notre commune d'un PCM de qualité et ambitieux. Il est en effet plus que temps que Schaerbeek dispose d'un instrument de gestion cohérent de la mobilité, vu la situation actuelle. Malheureusement, le Plan que la majorité a concocté ne rencontrera pas les attentes des Schaerbeekoïses. En effet, ce Plan non seulement ne résoudra pas le problème de la mobilité dans Schaerbeek mais pire, il l'aggravera. Il ne prend pas à bras le corps le problème du parking et ne s'attaque pas aux causes structurelles des problèmes.

C'est pourquoi nous proposons, par exemple, que la commune prenne clairement position en faveur du métro sur son territoire afin d'offrir une réelle alternative à la voiture aux Schaerbeekoïses.

C'est aussi pourquoi nous voulons des mesures structurelles pour que des points noirs tels la circulation à la Chaussée d'Helmet ou la Place Meiser soient de véritables priorités communales.

Malheureusement, de tout cela, pas un mot dans ce Plan !

Bien au contraire, la majorité préfère se réfugier derrière des «barrières» que l'on mettrait aux entrées de Schaerbeek, du Pont Van Praet aux bretelles d'autoroute, pour ne rien décider... Sauf quelques rues mises à sens uniques, ce qui déboussolera bien évidemment de nombreux concitoyens. Il est évidemment nécessaire de diminuer la pression automobile dans nos rues, particulièrement dans les quartiers résidentiels. Mais pour cela, il faut offrir une alternative crédible aux automobilistes ! De cela, pas un mot...

A l'écoute de très nombreux Schaerbeekoïses, le PS a déposé de nombreux amendements à ce Plan. Pour qu'il soit au service des Schaerbeekoïses.

Vous les trouverez sur notre site
www.psschaerbeek.be



CHEZ LES CHATS, 1 + 1 = 6, et même deux fois par an !

Le service Bien-être animal du service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement plaide en faveur d'une stérilisation accrue des chats afin de réduire la surpopulation dans les refuges. Chaque année, la population des chats augmente de 6 % en Belgique.

Malheureusement, le nombre de chats «abandonnés» augmente proportionnellement avec le nombre des naissances. Ce qui entraîne l'obligation pour les refuges d'euthanasier quelque 15.000 chats par an, faute de ne pas avoir réussi à leur trouver de nouveaux maîtres. La stérilisation apparaît comme la meilleure solution pour s'attaquer à la surpopulation féline et diminuer ainsi le nombre de cas d'euthanasie forcée.



Tout le monde y gagne donc à faire stériliser son compagnon dès l'âge de 6 mois. Les stériliser présente un **double avantage**:

1. suppression des comportements «indésirables» pour les humains: il n'y a plus de reproduction, donc plus de cris et plus de chatons qui meurent; l'arrosage territorial est nettement moins fréquent;
2. la disparition de la concurrence sexuelle fait diminuer considérablement la nombre de «bagarres» et, partant, d'infections et

de propagations de maladies. La petite colonie devient donc globalement plus saine, plus heureuse et plus sociable à l'égard des humains. Les chances d'adoptions individuelles augmentent.

Dans ce domaine, la commune de Schaerbeek est pionnière puisqu'elle fut la 1^{ère} commune à voter un

règlement communal relatif à la stérilisation des chats errants renouvelé depuis, d'année en année. Elle fut aussi la première à délivrer une carte de nourrissage pour les personnes qui ont signé une charte de la propreté et qui peuvent ainsi voir cette action de nourrissage officialisée et protégée.

La Région de Bruxelles-Capitale a décidé de soutenir ces initiatives puisque sur base d'une proposition d'ordonnance relative à la stérili-

sation des chats errants déposée à l'origine dès 1993 par Bernard Guillaume, le Parlement bruxellois a voté en 2002 une ordonnance sur ce sujet moyennant certaines conditions de gestion réelle de la problématique des chats errants (nourrissage des chats errants, promotion de la stérilisation et du tatouage des chats domestiques,...), la Région remboursera à la commune une partie des frais de stérilisation.

Tous renseignements sur le nourrissage et la stérilisation peuvent être obtenus:

- soit au cabinet de l'échevin Bernard Guillaume, au 02/244.70.32 (personne de contact Liliane Van den Bergh) ou par E-mail bguillaume@schaerbeek.irisnet.be ou lvandenbergh@schaerbeek.irisnet.be;
- soit auprès de l'asbl «Le Fanal des animaux» 16, avenue Emile Max, au 02/734. 60.29 (personne de contact Danièle Dœuvre).

Consignes en cas de pic de POLLUTION

Les pics de pollution, on vous en parle tous les jours.

Qu'est ce exactement qu'un pic de pollution, comment contribuer à les éviter et quelles sont les mesures policières prises en cas de pic élevé.

Le transport est un des principaux responsables de la dégradation de la qualité de l'air. Il est en effet à l'origine de 91% des émissions de monoxyde de carbone (CO), de 89% des émissions d'hydrocarbures (HAP), de 57% des émissions d'oxydes d'azote (NOx), de 44% des émissions de composés organiques volatils (COV) et de 19% de celles de dioxyde de carbone (CO₂).

Un épisode ou «pic de pollution» est une période pendant laquelle la concentration d'un ou plusieurs de ces polluants dans l'air ambiant est particulièrement élevée.

Les conditions météorologiques peuvent favoriser la dispersion des polluants ou au contraire, les concentrer localement. Les pics de pollution apparaissent essentiellement en hiver et en été.

Pic hivernal

En hiver, les pics sont le résultat de l'accumulation de polluants provenant des gaz d'échappement des voitures et des émissions dues au chauffage des logements et bureaux. Ils apparaissent lors de conditions météo spécifiques: vent faible et, surtout, phénomène d'inversion thermique qui piège les polluants au sol comme s'ils étaient «sous cloche». Dans notre ville, la circulation routière est, avec le chauffage, la principale source de pollution atmosphérique. Elle influence fortement la qualité de l'air que nous respirons, à l'extérieur, mais

aussi à l'intérieur des véhicules. Avec de lourdes conséquences sur la santé irritations des voies respiratoires, stress, ...

Il est recommandé, en cas d'alerte, une série de gestes simples qui permettent de diminuer les niveaux de pollution

- Si vous en avez la possibilité, n'utilisez pas votre voiture et préférez les transports en commun, la marche, le vélo ou toute autre forme de mobilité dite douce. Cette démarche vous permet de réduire quasi totalement vos émissions de NO₂;
- Si vous ne pouvez pas vous passer de votre véhicule, préférez le co-voiturage et adoptez une conduite dite souple: conduite avec anticipation, pas d'accélération brutale, pas de dépassement des vitesses autorisées, ne pas rouler en sur-régime, vérifier la pression des pneus. Ces gestes permettent de réduire fortement les émissions polluantes, jusqu'à 30%;
- Il est également recommandé de diminuer la température dans les bâtiments. Un degré de moins permet de réduire de 8% la consommation d'énergie et donc d'autant les émissions de polluants atmosphériques que génère la combustion.

La commune dispose d'une équipe d'éco conseillers qui peuvent répondre à vos questions 02/ 244.71.53 <http://www.ibgebim.be>

Richtlijnen bij LUCHTVERVUILINGSPIEKEN

Een vervuilingpiek, men spreekt er u dagelijks over. Wat is juist een vervuilingpiek, hoe kan men ertoe bijdragen deze te verminderen en welke politieke maatregelen worden er genomen in geval van een verhoogde vervuilingpiek?

Het wegvervoer is een van de belangrijkste oorzaken voor de verslechtering van de luchtkwaliteit. Het is verantwoordelijk voor 91% van de koolstofmonoxide-uitstoot (CO), 89% van koolwaterstof (HAP), 57% van stikstofoxiden (NOx), 44% van vluchtige organische stoffen (VOS) en 19% van kooldioxide (CO₂).

Een "vervuilingspiek" is een periode tijdens dewelke de concentratie van een of meer vervuilende stoffen in de omgevingslucht bijzonder hoog ligt.

De weersomstandigheden kunnen de verspreiding van de vervuilende stoffen bevorderen. Of net omgekeerd: ze op één plaats samenhouden. De vervuilingpieken komen vooral voor in de winter en de zomer.

Winterpiek

In de winter zijn de pieken het gevolg van de opstapeling van vervuilende stoffen uit uitlaatgassen van voertuigen, en de rookuitstoot van verwarmingsinstallaties in woningen en kantoorgebouwen. Ze doen zich voor onder specifieke weersomstandigheden: zwakke wind en vooral bij "thermische inversie" (lagere luchtlagen kouder dan de hogere). Die twee factoren houden de vervuilende stoffen dicht tegen de grond vast, als onder een stolp.

In onze stad vormt het wegverkeer samen met verwarming de belangrijkste bron van luchtvervuiling. Dat heeft een groot effect op

de kwaliteit van de lucht die wij buiten inademen, maar ook op die in de voertuigen zelf. Met ernstige gevolgen voor de gezondheid: irritatie van de luchtwegen, stress, ...

Bij waarschuwing worden enkele eenvoudige gebaren aangeraden om de verontreinigingsniveaus te doen dalen:

- Gebruik, als u kan, de auto niet en kies voor het openbaar vervoer, stappen, de fiets of elke andere vorm van zachte mobiliteit. Zo kunt u uw NO₂-uitstoot bijna volledig tenietdoen;
- Als u niet zonder de wagen kan, geef dan de voorkeur aan carpooling en neem een soepel rijgedrag aan: rij anticiperend, versnel niet bruusk, respecteer de snelheidslimieten, hou uw toerental laag, controleer de bandenspanning. Door die gebaren kan de vervuilende uitstoot al sterk worden teruggedrongen, tot 30%;
- Er wordt ook aanbevolen de temperatuur in de gebouwen te laten dalen. Eén graad minder betekent een daling van 8 % van het energieverbruik en dus van de uitstoot van vervuilende stoffen in de lucht als gevolg van de verbranding.

De gemeente beschikt over een team milieuraadgevers die u kunnen antwoorden op uw vragen: 02/ 244.71.53 <http://www.ibgebim.be>

Diviser ou ajouter un logement ? LIGNE DE CONDUITE À SUIVRE...



Diviser un immeuble, agrandir un logement ou transformer un arrière-bâtiment en logement ? Cela peut être autorisé, mais à certaines conditions.

CONCRÈTEMENT ?

Dans tous les cas, il importe de respecter la réglementation en vigueur le Règlement Régional d'Urbanisme (et notamment le titre II relatif aux normes d'habitabilité), le Règlement communal sur les Bâtisses et, en cas de mise en location, le Code du Logement.

Conditions générales

Les petits logements (studios et appartements une chambre de moins de 60 m²) doivent représenter moins de la moitié de la superficie habitable de l'immeuble, de manière à garantir une offre diversifiée. Les logements doivent également remplir plusieurs conditions

- La **séparation des circulations** privatives des différents logements;
- Un bon **éclairage naturel** des pièces de séjour;
- Un **espace commun** pour le rangement des vélos et poussettes pour les immeubles comprenant plus de deux logements;
- Un **accès aisé aux compteurs** depuis les parties communes.

Plusieurs cas sont également envisagés: la subdivision de logements (immeubles de rapport ou maisons unifamiliales), le rajout de logements dans un immeuble et l'occupation d'arrière-bâtiments.

La division de maisons unifamiliales

Pour la transformation d'une maison unifamiliale en plusieurs logements, on tiendra également compte de la superficie de la maison. Ainsi, les maisons présentant une superficie habitable **inférieure à 200m²** ne peuvent être divisées et doivent rester des maisons unifamiliales. **Au-dessus de 200 m²**, une division peut être acceptée pour autant que l'on garantisse une mixité de logements, et que l'on maintienne au moins un grand logement de plusieurs chambres profitant, si l'immeuble en offre la possibilité, d'un espace extérieur (jardin ou terrasse).



L'ajout de logements

On parle ici de la création de logements supplémentaires dans un immeuble existant soit par l'aménagement d'espaces auparavant non exploités en logement (grenier par exemple), soit par l'augmentation du volume bâti, soit par l'affectation en logement d'espaces affectés à d'autres activités (commerce, bureau,...). Outre le respect du RRU et des grands principes énoncés plus haut, on regardera si les conditions d'habitabilité des logements existants avant la division sont satisfaisantes. Si ce n'est pas le cas, alors l'espace aménagé ou créé devra être affecté prioritairement à l'amélioration des logements existants.

La transformation d'arrière-bâtiments en logement

La création de logements dans un arrière-bâtiment ne peut être accordée que pour autant que les logements répondent aux principes généraux énoncés plus haut et aux conditions du **service incendie**. En outre, les critères suivants seront aussi examinés

- La **distance minimale** entre l'arrière-bâtiment et le bâtiment principal;
- Les **vues** sur les autres bâtiments et l'intégration dans l'intérieur de l'îlot;
- L'**intérêt de l'arrière-bâtiment** au niveau patrimonial et/ou architectural justifiant son maintien ou sa rénovation;
- La possibilité de disposer d'un **espace extérieur** privatif (jardin, cour, patio ou terrasse) non dépendant de servitudes.

Vous envisagez vous-mêmes de diviser un immeuble, ajouter un logement ou transformer un arrière-bâtiment en logement ? Il vous faut un permis ! Adressez-vous au guichet de l'Urbanisme au 02/244.71.50, bureau 1.13 au premier étage de la maison communale place Colignon.

Depuis plusieurs années, on observe une nette augmentation des demandes pour diviser des logements existants ou créer de nouveaux logements dans des espaces initialement réservés à d'autres fonctions. Si l'on peut évidemment se réjouir du regain d'intérêt pour la vie en ville, on observe hélas parallèlement une augmentation des infractions en la matière: installation de logements en cave, surdivision d'immeubles, volumes non autorisés, ...

Et souvent l'augmentation des logements dans le tissu existant s'accompagne d'une dégradation de la qualité de l'habitat: problèmes de cohabitation dans les immeubles, mauvaises conditions d'habitabilité des logements (par exemple, logements en cave sans fenêtre), atteintes au patrimoine. La surdensification a également des conséquences sur les quartiers, notamment par la saturation du stationnement.

Face à une telle réalité, Cécile Jodogne, échevine de l'urbanisme, a proposé au Collège d'adopter, sur base de la réglementation en vigueur, une ligne de conduite pour pouvoir apprécier au mieux les demandes de permis. Il ne s'agit pas d'empêcher toute division ou création de logement, surtout dans le contexte actuel de crise du logement et d'augmentation du prix de l'immobilier, mais de veiller à ce que les divisions ou créations se fassent de manière à respecter le cadre bâti et la qualité de vie dans les logements et les quartiers.

Il s'agit d'une ligne de conduite que le Collège s'est fixée pour apprécier les demandes de permis. A terme, elle pourrait être intégrée au règlement communal d'urbanisme, qui précise le règlement régional d'urbanisme.

Les objectifs de la ligne de conduite

- Garantir une **mixité** dans l'offre de logements (petits, moyens et grands logements) et ainsi favoriser la diversité sociale et générationnelle dans les quartiers
- Maintenir une offre de logements qui répondent aux besoins et aux attentes des **familles**
- Garantir la **qualité de vie dans les immeubles**
- Préserver la **qualité de vie dans les quartiers** par la lutte contre la surdensification
- Contribuer au respect et à la préservation du **patrimoine bâti**

Opdelen of toevoegen van een woning ? TE VOLGEN RICHTLIJN...

Opdelen van een gebouw, vergroten van een woning of verbouwen van een achtergebouw naar woning ? Dit kan worden vergund, maar onderbepaalde voorwaarden.

Sedert verscheidene jaren stellen we een beduidende verhoging vast van het aantal aanvragen tot opdeling van bestaande woningen of tot inrichting van nieuwe woningen in ruimtes die oorspronkelijk voor andere functies bestemd waren.

Maar de verhoging van woningen in het bestaande stadsweefsel gaat vaak gepaard met een afname van de woon- en gebouwenkwaliteit. Het is daarom dat Cécile Jodogne, schepen van stedenbouw, aan het College heeft voorgesteld om, op basis van de geldende reglementering, een richtlijn aan te nemen teneinde de vergunningsaanvragen beter te kunnen beoordelen.

De doelstellingen van de richtlijn

- Waarborgen van een **gemengdheid** in het woningaanbod
- Behouden van een woonaanbod dat aan de noden en de verwachtingen van **families** tegemoetkomt
- Waarborgen van de **leefkwaliteit in de woningen**
- Beschermen van de **leefkwaliteit in de wijken** door de overbezetting te bestrijden
- Bijdragen tot het respect en het behoud van het **bebouwd erfgoed**

>> Vervolg p. 7

CONCREET ?

In alle gevallen moet de geldende reglementering worden nageleefd: de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (i.h.b. het hoofdstuk II m.b.t. de woonbaarheidsnormen), het Gemeentelijk Bouwreglement en, in geval van verhuring, de Huisvestingscode.

Algemene voorwaarden

De kleine woningen (studios en appartementen één kamer van minder dan 60 m²) moeten minder dan de helft van de woonbare oppervlakte van het gebouw in beslag nemen zodat een gevarieerd aanbod wordt gewaarborgd. De woningen moeten ook aan de volgende voorwaarden beantwoorden:

- De scheiding van de private circulaties van de verschillende woningen;
- Een goede natuurlijke verlichting van de woonruimtes;
- Een gemeenschappelijke ruimte voor de stalling van fietsen en kinderwagens voor de gebouwen met meer dan twee woningen;
- Een gemakkelijke toegang tot de tellers via de gemeenschappelijke delen.

Verskillende gevallen worden eveneens overwogen: de opdeling van woningen (opbrengstgebouwen of eengezinswoningen), de toevoeging van woningen in een gebouw en de bezetting van achtergebouwen.

De opdeling van eengezinswoningen

Voor de verbouwing van een eengezinswoning in meerdere woningen wordt eveneens rekening gehouden met de oppervlakte van de woning. De woningen waarvan de



woonbare oppervlakte **minder dan 200 m²** bedraagt, mogen niet worden opgedeeld en moeten eengezinswoningen blijven. **Boven de 200 m²**, kan een opdeling worden aanvaard voor zover een gemengdheid van woningen wordt gegarandeerd en een grote woning wordt behouden met meerdere slaapkamers die, indien het gebouw de mogelijkheid biedt, geniet van een buitenruimte (tuin of terras).

De toevoeging van woningen

Men spreekt hier over de realisatie van bijkomende woningen in een bestaand gebouw hetzij door de inrichting van voorheen niet als woning gebruikte ruimtes (zolder bijvoorbeeld), hetzij door de verhoging van het bouwvolume, hetzij door de bestemming in woning van voor andere activiteiten bestemde ruimtes (handel, kantoor, ...). Behalve de naleving van de GSV en de vorenvermelde hoofdprincipes, zal worden nagekeken

of de woonbaarheidsvoorwaarden van de voor de opdeling bestaande woningen bevestigend zijn. Is dit niet het geval, dan moet de ingerichte of gecreëerde ruimte bij voorkeur worden bestemd voor de verbetering van de bestaande woningen.

De verbouwing van achtergebouwen tot woning

De realisatie van woningen in een achtergebouw kan slechts worden toegestaan voor zover de woningen aan de vorenvermelde algemene principes beantwoorden en aan de voorwaarden van de Brandweer. Bovendien zullen de volgende criteria ook worden onderzocht:

- De minimale afstand tussen het achtergebouw en het hoofdgebouw;
- De zichten op de andere gebouwen en de integratie in de binnenkern;
- De architecturale of erfgoedwaarde van het achtergebouw als rechtvaardiging van zijn behoud of zijn renovatie;
- De mogelijkheid te beschikken over een private buitenruimte (tuin, koer, patio of terras) die niet met erfdienstbaarheden is bezwaard.

U overweegt een gebouw op te delen, een woning toe te voegen of een achtergebouw te verbouwen tot woning ? U moet hiervoor een vergunning hebben ! Richt u tot het loket van de dienst Stedenbouw op 02/244.71.50, bureau 1.13 op de 1^{ste} verdieping van het gemeentehuis, Colignonplein.

LE CONSEIL EN ÉNERGIE

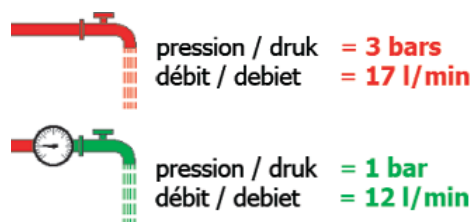
Réducteur de pression et fuites d'eau

Ces dix dernières années, le coût de l'eau a doublé et, dans les années à venir, on peut s'attendre à une évolution comparable. Le débit d'eau qui s'écoule des appareils sanitaires dépend directement de la pression du réseau.

Il est dès lors intéressant de le réduire. La plupart des robinets sont conçus pour fournir un débit suffisant à une pression de 0,5 à 1 bar, alors que la pression du réseau à Bruxelles est souvent supérieure, de 3 à 6 bars. Cette forte pression génère un grand gaspillage d'eau lors d'une douche, de la vaisselle, du nettoyage... Le réducteur de pression est une pièce de plomberie qui se place juste après le compteur d'eau. Il permet de diminuer les consommations d'eau de 30% et permet une économie d'eau de **53 €/an/4 personnes**. Il existe aussi des réducteurs qui se placent directement sur les robinets.

- Investissement 100 €/(fourniture)
- Temps de retour 2 ans

De plus, saviez-vous qu'une chasse de toilette qui coule pendant un an peut vous coûter jusqu'à 500 € ! Le coût moyen de l'eau étant de 2,41€/m³, les fuites d'eau coûtent donc très cher. Il est vivement conseillé de les réparer au plus vite.



Vous pouvez les détecter très facilement en contrôlant votre compteur le soir avant d'aller dormir et le matin au réveil.

Fuite à la chasse d'eau du WC (25 l/h)	527 €/an
Mince filet d'eau au robinet (16 l/h)	337 €/an
Goutte à goutte au robinet (4l/h)...	84 €/an

Thèmes développés

- 7 Réducteur de pression et fuites d'eau
- 8 Chaudière à condensation
- 9 Régulation thermique
- 10 Réflecteur derrière les radiateurs et isolation des tuyaux

CONSEIL EN RÉNOVATION

64 rue du Pavillon - 1030 Schaerbeek
Tél. 02 215 85 16

info@renovas.be www.renovas.be

Horaires de la permanence

Du lundi au vendredi de 9h à 13h
Le jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h



HET ENERGIEADVIES

Drukverlaging en waterlekken

De voorbije tien jaar is de prijs van water verdubbeld en in de komende jaren kunnen we ons aan een gelijkaardige evolutie verwachten. Het waterdebiet dat uit de sanitaire apparaten stroomt, hangt nauw samen met de druk op het netwerk.

Het is bijgevolg interessant om deze druk te verlagen. De meeste kranen zijn zo gemaakt dat ze voldoende water geven bij een druk van 0,5 tot 1 bar, terwijl de druk op het netwerk te Brussel vaak hoger ligt, van 3 tot 6 bar. Deze sterke druk veroorzaakt een grote waterverspilling tijdens een douche, de afwas, de schoonmaak, ... De drukverlager is een loodgieterstuk dat net na de waterteller wordt geplaatst. Dit stuk maakt het mogelijk om het waterverbruik met 30% te verminderen en maakt een waterbesparing van **53 €/jaar/4 personen** mogelijk. Er bestaan ook drukverlagers die rechtstreeks op de kranen kunnen worden geplaatst.

- Investering 100 €(materiaal)
- Terugverdientijd 2 jaar

Bovendien, wist u dat een toiletspoeling die gedurende een jaar loopt, u tot 500 € kan kosten ! De gemiddelde kostprijs van water bedraagt 2,41€ / m³. Waterlekken kosten dus dan ook veel geld. Het is sterk aangeraden om deze snel te herstellen. U kan lekken makkelijk opsporen door uw teller 's avonds voor het slapen gaan en 's morgens bij het opstaan te controleren.

Lek aan de toiletspoeling (25 l/u)	527 €/jaar
Waterstroompje aan de kraan 16 l/u)	337 €/jaar
Druppels aan de kraan (4l/u))	84 €/jaar

Thema's die nog aanbod komen:

- 7 Drukverlaging en waterlekken
- 8 Condensatieverwarmingsketel
- 9 Temperatuurregeling
- 10 Reflector achter de radiatoren en buisisolatie

RENOVATIE-ADVIES

Paviljoenstraat 64
1030 Schaarbeek
Tel. 02 215 85 16

info@renovas.be – www.renovas.be

Openingsuren van de permanentie

Van maandag tot vrijdag van 9u tot 13u
Donderdag van 9u tot 13u en van 14u tot 18u

Phone-Shops et Night-Shops: la zone de Police BRUNO harmonise la réglementation

Night et Phone shops ont une utilité en ville et répondent à la demande de nombre d'habitants, mais il convient d'éviter les éventuelles nuisances nocturnes, la prolifération anarchique et les problèmes administratifs que ce genre d'activité peut entraîner. Pour ce faire, les trois Communes de la Zone de Police BRUNO élaborent un projet commun pour une réglementation cohérente.

La loi fédérale (dite «loi Laruelle» du 10 novembre 2006) réglemente les heures d'ouverture et le repos hebdomadaire de tous les commerces, en imposant la fermeture obligatoire à 20h.

En adaptant cette réglementation à l'égard de ce type de commerces, les échevins des Classes Moyennes des trois Communes constitutives de la Zone de police BRUNO (Schaerbeek-Evere-St.Josse), en accord avec la Zone et notre Bourgmestre qui la préside et en collaboration avec l'Echevine de l'Urbanisme, ont adopté une même base de règlement



communal relatif à l'implantation et à l'exploitation de magasins de nuit et de bureaux privés pour les télécommunications. Etienne Noël, Echevin des Classes Moyennes, a présenté ce projet au CC du 20 février, qui l'a approuvé à une très large majorité. Résultat: une cohérence zonale dans la gestion et le suivi de ces activités, un règlement unique plus facile à faire appliquer pour la Zone de

Police et, pour l'Urbanisme, un instrument qui lui donne un cadre d'implantation.

Le projet de règlement contient 4 grands volets:

■ **Pédagogique:** rappel de dispositions légales trop souvent méconnues.

■ **Horaire:** Night shops, de 18h à 01h du matin (03h les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche). Phone shops, de 8h à 23h (pour couvrir les fuseaux horaires).

■ **Urbanistique:** Vu la qualité du patrimoine ou résidentielle de certaines voiries, ces activités y seront prosrites. Ailleurs, limitation du nombre de commerces par zone d'un rayon de 300m et une mesure transitoire: si la situation actuelle dépasse ces critères, le commerce pourra poursuivre son activité tant qu'elle est assurée par le demandeur initial, mais son autorisation ne sera pas transmissible à un tiers.

■ **Administratif:** différentes procédures prévues (autorisation, transfert, etc.), avec la volonté de placer le commerçant dans un environnement administratif clair et de permettre aux autorités locales d'exercer leur contrôle avec efficacité.

INFO:

Service des Classes Moyennes
Tél.: 02 240 30 66

Phone-Shops en Night-Shops: voor een samenhangende reglementering



Night en Phone shops zijn nuttig in een stad en ze beantwoorden de noden van een aantal inwoners. Deze shops zorgen echter soms voor nachtlawaai, schieten overal als paddestoelen uit de grond en brengen vaak administratieve problemen met zich mee. Deze aan nachtwinkels en phoneshops gekoppelde hinder kan vermeden worden. De drie gemeentes van de BRUNO Politiezone werken daarom samen aan een coherente wetgeving.

De federale wet (gezegd „wet Laruelle” van 10 november 2006) reglementeert de openingsuren en de wekelijkse rusttijd van alle handelszaken, door een verplichte sluiting om 20u op te leggen.

Door deze reglementering aan te passen met respect voor dit type handel, hebben de schepenen van Middenstand van de drie Gemeenten van de BRUNO Politiezone (Schaarbeek-Evere-St.Joos), in overleg met de politiezone en onze Burgemeester, tevens voorzitter, en in samenwerking met de Schepenen van Stedebouw, dezelfde basis van gemeenteregeling betreffende de vestiging en het gebruik van nachtwinkels en particuliere telecommunicatiekantoren goedgekeurd. Etienne Noël, Schepenen van Middenstand, heeft dit project aan de Gemeenteraad van 20 februari voorgesteld, die het met heel grote meerderheid heeft goedgekeurd.

Het resultaat: een coherent beleid en zonale opvolging van de activiteiten van nachtwinkels en Phone Shops, een éénvormige wetgeving, makkelijk toepasbaar door de hele Politiezone en een handig instrument voor het vestigingsbeleid voor Stedenbouw.

Het conceptreglement bevat 4 grote aspecten:

■ **Pedagogisch:** oproep van te vaak miskende wettelijke beschikkingen.

■ **Openingsuren:** Night shops, van 18u tot 01u (03u de vrijdag- en zaterdagavond)... Phone shops, van 8u tot 23u (om de tijdszones te dekken).

■ **Urbanistisch:** Afhankelijk van de patrimoniale of residentiële waarde van bepaalde straten, zullen deze handelszaken er verboden worden. Elders, beperking van het aantal handelszaken per zone van een straal

van 300m en een overgangsmaatregel: als de huidige situatie deze criteria overschrijdt, zal de handel zijn activiteit kunnen voortzetten zolang zij door de eerste aanvrager wordt gewaarborgd, maar zijn vergunning zal niet overdraagbaar zijn aan een derde.

■ **Administratief:** verschillende voorziene procedures (vergunning, overdracht, enz.), met de wil om de handelaar in een duidelijk administratief milieu te plaatsen en om de plaatselijke autoriteiten toe te laten om hun controle met efficiëntie uit te oefenen.

INFO:

Dienst Middenstand
Tél.: 02 240 30 66

Enfants & Compagnie
a.s.b.l.

KINEKIDS

Pendant que les parents vacquent à leurs activités...

**ESPACE DE LOISIRS
POUR LES ENFANTS DE 3 À 12 ANS**

Coins activités, jeux, dessin, lecture...
Ateliers proposés par des animateurs spécialisés les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 15h à 18h
Mercredi de 13h à 18h
Samedi et dimanche de 10h à 18h

- Lundi: Au cœur du jeu de société 6 à 12 ans
- Mardi: Création - dessin, 5 à 12 ans
- Mercredi: Activités des mercredis, 5 à 12 ans. Initiation à la natation (Neptunium), 5 à 12 ans
- Jeudi: Atelier «Découvertes», 3 à 5 ans
- Vendredi: «Coucou Nature», 5 à 12 ans
- Samedi et dimanche: Ateliers divers
- Stages de vacances (par âge)

Au Stadium «KINETIX»

Boulevard Lambertmont, 236 à 1030 Bxl niveau -1

Entrée par la rue Britsiers (face au Brico), niveau -1 – Accès: bus 66 – tram 23

Renseignements: Tél./Fax: 02/ 242.12.18

Editeur responsable: Michel De Herde, président
Avec le soutien de la Commission communautaire française et la Commune de Schaerbeek

UN AUTRE MOYEN DE DECOUVRIR LA FANTASY, LA SCIENCE FICTION ET LE FANTASTIQUE: LE JEU!

3^{ème} Fantastique Convention des jeux

La Fantastique.Convention des Jeux est un évènement organisé annuellement et qui a pour objectifs de réunir les amateurs de science fiction, de fantasy et de fantastique et de faire découvrir ce monde aux non-initiés...

Kisontils ? L'asbl Anthésis

L'association ANTHÉSIS qui existe depuis près de 10 ans tend à assurer la promotion des jeunes auteurs "fantasy, fantastique et science-fiction". A l'origine, quatre pôles constituaient l'épine dorsale de l'ASBL: la littérature, la bande dessinée, le cinéma, la musique. En 2003, une nouvelle équipe rejoint l'ASBL pour animer une rubrique jeu de rôle. ANTHÉSIS après avoir participé à tous les grands événements "fantasy", décide en 2005 de franchir le pas et organise son propre festival «Trolls et Légendes» à Mons avec un marché féerique, des auteurs de BD et de romans en dédicace, des concerts, une exposition d'illustrateurs et un espace Jeux !

La Fantastique.Convention, Keksékça ?

Des expériences vécues à travers les salons du jeu en France, en Allemagne et en Belgique, il a semblé important d'avoir un grand événement jeu en Belgique. ANTHÉSIS assure la promotion de genres qu'elle apprécie la fantasy, la science fiction et le fantastique à travers le jeu. Le jeu de société sort enfin de l'underground, face à la pauvreté des loisirs actuels, les gens recherchent à nouveau la convivialité et la détente en pratiquant le jeu sans complexe; le jeu a aussi l'avantage d'être intergénérationnel. Le succès de ce loisir est visible, un nombre impressionnant de clubs se sont créés ces trois dernières années.



En 2006, l'équipe jeux décide de mettre sur pied sa convention de jeux la **Fantastique.Convention** des jeux à Bruxelles («Fan.Con»). Ce fut un réel succès avec 2000 m² de surface et 200 tables de jeux, des éditeurs, des clubs, des fédérations, des ludothèques, des tournois et des visiteurs d'Allemagne, de Tchèque, de France et d'Angleterre. En 2007, la convention est intégrée à la 2^{ème} «Trolls et Légendes» de Mons; elle réunit 20 éditeurs de jeux (www.trolls-et-legendes.be) et accueille 12.000 visiteurs sur 8500 m².

La 3^{ème} Fantastique.Convention ce sera

Un rendez-vous incontournable pour les amateurs ou non de science fiction, fantastique et fantasy. Chacun pourra jouer et regarder jouer des démonstrations pour les novices et des tournois nationaux et internationaux seront organisés pour les spécialistes. De plus, des jeux de rôle live sur le thème de la science-fiction

(«Nexus») et un jeu grandeur nature intitulé «Vampires» en collaboration avec le Service Jeunesse et les animateurs socio sportifs de la Commune de Schaerbeek seront organisés pour l'occasion. Et le plus grand Ca\$h&Gun\$ de Belgique, un jeu dans un espace ouvert où des gangsters doivent se partager un magot ! Mais la **Fantastique.Convention** ce sera aussi un concert de Naheulbeuk (Musique Celtique parodique) le samedi à 20h30, des expositions sur la science-fiction, la fantasy et le fantastique..., des ateliers, la projection de mangas et de courts métrages (le samedi et le dimanche après-midi), un spectacle de théâtre et de lectures «Dagon & Other Macabre Tales» (le samedi et le dimanche à 14h) et un concours de photographies durant la Convention. Ce sera l'occasion aussi de remettre le prix jeux «Anthésis - lefantastique.net» pour l'année 2008! Il s'agira de récompenser et d'encourager un acteur du jeu qui a marqué la fantaisie ludique à travers son œuvre.

3^{ème} FANTASTIQUE CONVENTION

Les partenaires ludiques et les éditeurs qui soutiennent l'asbl Anthésis: Corvus Belli, Repos Production, le magazine Chaudron Magique, Kaze, Beez, La Cuvée des Trolls et la Fnac.
Avec le soutien de la COCOF (ludothèques bruxelloises)

INFOS & RÉSERVATIONS

sur www.legobelin.net/fancon
Potins sur www.legobelin.net/blog

Quand ?

Les 22&23/03/08 – De 10h à 18h

Où ?

Ecole 13 - Avenue de Roodebeek, 59
1030 Bruxelles

Entrées:

2 € par jour (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés de leurs parents)

Concert:

13 € (l'entrée à la convention est alors gratuite)

10 € en prévente à la Fnac et à l'Antre-Jeux (Av. de la Couronne, 357 à 1050 Bruxelles De 12h à 19h du mardi au samedi)

Appel à candidatures...

... en vue du renouvellement de la composition de la COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA POLITIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES de la commune de Schaerbeek

Cette Commission a pour mission de faire des propositions aux instances communales en matière d'accessibilité des lieux publics, de mobilité, de loisirs, de logement,... visant à une meilleure prise en compte des besoins des personnes handicapées à Schaerbeek. En raison de l'expiration des mandats actuels des membres de la Commission, Madame Tamimount Essaïdi, Echevine de la Solidarité et Présidente de la Commission, lance un appel à celles et ceux qui souhaiteraient en devenir membres. Si vous êtes concerné(e) par la problématique des personnes handicapées, n'hésitez pas à introduire votre candidature pour le lundi 14 avril 2008 au plus tard.



PLUS D'INFORMATIONS...
et formulaire de candidature ad hoc auprès du Service Solidarité les lundis matins, mardis et jeudis.
Tél.: 02/240.31.62
e-mail: nverhiest@schaerbeek.irisnet.be.

Oproep tot kandidaten...

... in het kader van de vernieuwing van de samenstelling van de ADVIESCOMMISSIE VOOR HET BELEID VAN GEHANDICAPTE PERSONEN van de Gemeente Schaerbeek.

D Deze commissie heeft tot doel voorstellen te doen aan de gemeentelijke instanties inzake toegang tot publieke plaatsen, mobiliteit, hobby's, huisvesting en houdt daarbij rekening met de noden van gehandicapte personen in Schaerbeek.

Omdat de huidige mandaten van de commissieleden ten einde lopen, lanceert Mevrouw Tamimount Essaïdi, Schepen van solidariteit en Voorzitster van de Commissie, een oproep naar nieuwe leden toe.

Als u zich betrokken voelt bij de problematiek van gehandicapte personen, aarzel dan niet om uw kandidatuur in te dienen vóór maandag 14 april 2008.

INFORMATIE...

en ad hoc kandidaatsformulieren kunt u bekomen bij de Dienst Solidariteit op maandagmorgen, dinsdag en donderdag
Tél.: 02/240.31.62
e-mail: nverhiest@schaerbeek.irisnet.be.

CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

Les / De 19/03, 23/04, 28/05, 25/06, 17/09, 15/10, 12/10 et/en 17/12/ 2008.

CINEMA

> **Le 25 avril 2008 dès 20h30:**
Dans le cadre du Ciné-canapé

> **19h20**

**QUEL EST LE BRUIT DE L'ARBRE QUI
TOMBE DANS LA FORÊT... S'IL N'Y A
PERSONNE POUR L'ENTENDRE.**

Réalisation collective/atelier-vidéo.
Projet cvb.

A travers ce film, vingt jeunes d'une école professionnelle spécialisée prennent la caméra pour se filmer les uns les autres et nous dévoiler leur réalité.

> **19h40: PRESQUE SAUVÉS**

Les Ateliers Mommen - Cité d'artistes



Autour de la Cité Mommen, deux mondes s'opposent: d'un côté, la création, la dèche. De l'autre, les bureaux, de Bruxelles Capitale et le cynisme des dirigeants. Prod cpc.

> **19h20: BIG CITY** de Djamel Bensalah.
Avec: Eddy Mitchell, Atmen Kélib.
Productions Artémis.



Dans les années 1880, aux confins de l'Ouest américain, la petite ville de Big city attend l'arrivée d'une caravane de nouveaux immigrants.

Hélas, la caravane est attaquée en chemin par les indiens et tous les adultes de Big-City partent pour la défendre.

Au matin, les enfants de Big-City se réveillent orphelins, avec pour seule compagnie adulte un vieil alcoolique et le débile du village.

À partir de ce jour, le débile devient shérif, le vieil alcoolique juge de paix, et Big-City se dote d'un Maire enfant, d'un barman enfant, d'une entraîneuse enfant, d'un épiciériste enfant, d'un menuisier/croque mort enfant etc... Mais les enfants indiens ne vont pas tarder à montrer le bout de leur nez... Big embrouilles à BigCity !...

CINÉ-CANAPÉ au Centre Culturel asbl:
Rue de Locht 91/93
1030 Schaerbeek
Bar buffet. Entrée: 3 euros

CLUB DE LECTURE

> **Le mardi 1^{er} avril 2008 à 20h**

à la Bibliothèque Helmet,
Chaussée de Helmet, 272
Info: Jacqueline Roosens - 02/240.32.80

THEATRE

> **Du mardi 18 au jeudi 20 mars 2008 à 20h30**

Compagnie à vrai dire **"LA CHAMBRE 100"**, au théâtre 140

Texte et mise en scène: Vincent Ecrepont.
Avec Josée Schuller, La vieille femme; Ariane Lagneau, La femme; Jana Klein, La jeune fille; Philippe Quercy, Le vieil homme; Pierre Giraud, L'homme.

Dire, là où souvent on se tait... La chambre 100 n'est pas un reportage, mais bien le fruit d'une écriture théâtrale à partir de témoignages recueillis en milieu hospitalier.

Ce spectacle, loin de mettre en scène des situations dramatiques réalistes, opte pour une forme légère au service de la retransmission de la parole portée par cinq comédiens. Parole de ceux qui si souvent se taisent ou tentent de s'exprimer mais sont si peu ou mal entendus.

Réservations: 02/733 97 08

(les jours ouvrables de 12 h à 18 h)

tickets@theatre140.be – www.theatre140.be



Théâtre de la Balsamine
1, avenue Félix Marchal
1030 Bruxelles

> **Le 9 avril**

Un nouveau numéro du projet **MENSUEL**, le magazine théâtral qui égratigne l'actualité de la Cie π3,14.



«Ô» © Mélanie Rutten

> **Du 22 au 30 avril**

Deux spectacles par soir; deux reprises, avec, pour commun dénominateur, une artiste en résidence à la Balsamine, Sabine Durand...

> **à 19h, «Ô»** de la Cie Gare Centrale, créé lors du Grand Comptoir des Objets Perdus, à la Balsamine en décembre 2006

> **à 20h30, «CID»** de la Cie Six-65, créé en mars 2006 à l'Epongerie (et repris au festival Emulation en novembre 2006); deux univers très différents, et un tarif spécial pour découvrir les deux le même soir.

Tél.: + 32 2 732 96 18

Fax: + 32 2 733 23 02

Réservation : + 32 2 735 64 68

Valerie.proces@balsamine.be

www.balsamine.be

CONFERENCE

> **Le 18 mars 2008 à 20h00**

«NAPOLEON III - LE MAL CONNU» par Monsieur René DALEMANS (Conférencier et Critique d'Art). Le caricaturiste MOORE saisira les moments forts de la soirée.

Salle des Mariages de l'Hôtel communal,
place Colignon, 1030 Schaerbeek.

Entrée gratuite, réservation du lundi

au vendredi de 8h00 à 16h30 au

Cabinet de l'Echevin Bernard Guillaume

Tél. 02/244.70.32 ou par courriel:

bguillaume@schaerbeek.irisnet.be ou

lvandenbergh@schaerbeek.irisnet.be

EXPOSITIONS

> **Du 13 mars au 17 avril 2008**

HIROSHIMA MON SOUVENIR, exposition de photographies de Hugues de Wursterberger & une initiative du collectif «Ixelles-Hiroshima»

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 13h - Le jeudi de 9h à 19h

Hôtel Communal de Schaerbeek

Place Colignon

> **Le 18 mars 2008**

Projection et présentation du film **HIROSHIMA MON AMOUR** d'Alain Resnais, suivi d'un débat. Pour les élèves de l'enseignement secondaire. **Entrée gratuite !!!!!!!**

Informations & réservations au 02/240.34.99

ou sur www.cultureschaerbeek.blogspot.com

> **Jusqu'au 10 juin 2008**

à la Bibliothèque Mille et une pages Expo BD **HABEAS CORPUS**. De retour du Festival d'Angoulême, une exposition du collectif Habeas Corpus.

Info: Benjamin Van Loock: 02/240.32.80

VISITE

> **Le dimanche 13 avril de 14h30 à 17h**
PARCOURS GÉO DE VLAMYCK À
SCHAERBEEK

Parcours guidé au départ des Halles de Schaerbeek (rue Royale Saint Marie); visite du plus ancien atelier d'artiste de Bruxelles (1862), du Neptunium et sa splendide mosaïque et de la galerie qui consacre une rétrospective à l'artiste.

Inscription indispensable (tel.: 02/215.01.26)

Prix du parcours: 7,50€

BÉBÉ BOUQUINE, BÉBÉ SOURD BOUQUINE

> **Le dimanche 6 avril 2008 à 10h30**

Pour les bambins de 0 à 3 ans.

A la Bibliothèque Helmet,
Chaussée de Helmet, 272

Info: Anne Vansteenwinckel :

02/242.68.68

SENIOREN

> **Maandag 17 maart 2008:**
10u-11u

WEKELIJKE TURNLES VOOR SENIOREN
IN DE KRIEKELAAR.

Volgende data; 24 en 31 maart.

Info: Nora Mertens 02/705 12 45

> **Donderdag 3 april 2008: 10u-15u**
ONTMOETING MET DE ASTURISCHE
(Spaanse) GEMEENSCHAP van Brussel:
eten, muziek, dans...

Info: Actieve Schaarbeekse Senioren
02/ 245 54 31

> **Vrijdag 28 maart**
van 13u30 tot 15u30

DAN KUNNEN SENIOREN WEER IN DE
KRIEKELAAR TERECHT VOOR EEN
GEZELLIG SAMENZIJN (kaarten, babbelen). Volgende bijeenkomsten telkens om de veertien dagen.

Info: Die Schaere, Madeleine Colpaert
02/ 215 05 96

FAITES ATTENTION aux faux gardiens de parcs

Sur certaines places de la commune telles que la place de la Patrie ou le square Prévost Delaunay, certaines personnes se font passer pour des gardiens de parcs et réclament de l'argent aux personnes âgées. Il s'agit bien entendu de faux gardiens de parcs mais de vrais racketteurs ! Faites donc attention et ne vous laissez pas impressionner pas des voleurs !

WEES OP UW HOEDE voor valse parkwachters

Op bepaalde pleinen in de gemeente, bijvoorbeeld het Vaderlandplein of de Prévost-Delaunaysquare, doen enkele individuen zich voor als parkwachters en eisen geld van oude mensen. Het gaat hier vanzelfsprekend om valse parkwachters, echte afpersers! Wees dus waakzaam en laat u niet van de wijs brengen door deze oplichters!



KINEKIDS

Stages de vacances «Pâques 2008»

«**ENFANTS & COMPAGNIE**» asbl organise des activités de vacances à Kinekids.

Animations créatives, ludiques, sportives, du mardi 25 mars au vendredi 4 avril 2008, pour les enfants de 6 à 12 ans.

Inscription obligatoire.

Espace également ouvert les samedi et dimanche de 10h à 18h.

Kinekids, au Stadium «Kinetix», boulevard Lambermont, 236 à 1030 Bruxelles - niveau -1. Accès: bus 66 - tram 23

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS:

Tél./fax: 02/ 242 12 18

Grande brocante DE L'AVENUE GEORGES EEKHOUD

Le dimanche 13 avril 2008 de 10 h à 15 h

Cette brocante est organisée par le Comité de rue.

Si vous voulez avoir une petite place pour vendre, renseignements et inscription obligatoire (entre 16h et 19h) au: 02/242.49.73 ou 02 /2414347

Interdiction de se garer dans l'avenue de 7 h à 16 h

Editeur responsable - Verantwoordelijke uitgever
Jean-Pierre Vantighem

Maison Communale - Gemeentehuis
Place Colignonplein - Schaerbeek 1030 Schaerbeek

Tél.: 02 244.75.11

www.schaerbeek.irisnet.be

Secrétariat de rédaction - Redactie secretariaat
Nathalie Toillon (02/244.72.38)

Email: ntoillon@schaerbeek.irisnet.be

Rédacteur en chef - Hoofdredacteur
Marc Weber



INSERTION DE PUB
DANS LE SCHAERBEEK INFO
CONTACTEZ HERVÉ JOUFFROY
VLAN - 02 730.33.26